

TB 3AA 5

Handelingen  
der  
Maatschappij  
van Geschiedenis- en  
Oudheidkunde  
te Gent

DEEL II-1 - 1945

1968B 144...

HANDELINGEN  
der  
Maatschappij  
van Geschiedenis- en  
Oudheidkunde  
te Gent

DEEL II-1 - 1945

## CHAPITRE I.

# La mise en sécurité de l'Agneau Mystique

**U**N nouveau chapitre vient s'ajouter à l'histoire déjà si mouvementée du rétable de l'Agneau mystique.

Dès le 30 août 1939 le Ministre de l'Instruction publique précisait dans une circulaire les mesures à prendre pour mettre en sécurité les œuvres d'art confiés à nos soins. (Appendice n° 1).

Comme la guerre avait éclaté le 1<sup>er</sup> septembre, le lendemain Samedi 2 septembre, je me rendis en ma qualité de trésorier de S. Bavon, à l'Hôtel de ville, à l'effet de prendre l'avis du Bourgmestre, comme je fus chargé de le faire en août 1914. En l'absence du bourgmestre malade, je pus conférer avec l'Echevin des Beaux-Arts, M<sup>r</sup> Anseele. Celui-ci crut trouver une solution favorable dans l'envoi du polypytique en Amérique, et me conseilla de me mettre en rapport avec le gouvernement belge pour l'exécution de ce projet.

Devant mon hésitation à accepter cette solution, M. l'Echevin me fit observer que sans doute les caves de la Banque Nationale seraient un abri sûr pour le tableau des Van Eyck.

Je me rendit aussitôt chez M. le Directeur de la susdite banque, qui me reçut fort aimablement. Au point de vue de la solidité des voûtes me dit-il, nos caves offrent quelque garantie, mais aussitôt que l'ennemi pénètre en ville, nous sommes obligés de partir avec l'encaisse et dès lors votre tableau demeurerait en complet abandon.

Cette observation me parut péremptoire et me fit renoncer à l'idée de loger Van Eyck à la Banque Nationale. Le Directeur toutefois avait jugé bon de me faire observer que les banques privées n'étaient pas exposées aux mêmes inconvénients, ce qui me détermina à entrer en négociations avec la Kredietbank, mais celles-ci ne devaient guère aboutir.

## § 1. LA CRYPTÉ DE S. BAVON

Il ne pouvait plus être question de faire usage de nos cachettes en 1914-18, car outre que la plus importante avait été dévoilée par une très malencontreuse indiscretion d'un journal, celles-ci auraient été impuissantes contre les bombes. Car notre grande préoccupation était de mettre notre rétable hors d'attente de ces engins destructeurs.

Le lundi 4 septembre, M. Rolland, délégué du gouvernement vient s'informer des mesures de protection qui seront prises pour les œuvres d'art à S. Bavon Il est suivi quelques instants après de M<sup>r</sup> Nowé, qui au nom de la ville, vient chercher les mêmes renseignements.

Nous nous rendons à la Crypte de S. Bavon et ensemble nous déterminons la partie de la Crypte qui doit être réservée pour y mettre en sûreté les tableaux et œuvres d'art dont le choix est arrêté.

Nous croyons pouvoir insister sur le fait que dès le début la fabrique d'église de S. Bavon marchait en parfait accord avec le gouvernement et l'administration communale.

Le lendemain 5 septembre allait se produire un pénible et fâcheux incident; le comité de la défense passive réquisitionnait la crypte qui devait servir d'abri pour 500 personnes. Le bon de réquisition délivré par l'administration communale, en date du 11 septembre porte que « een gedeelte er van circa 150 m<sup>r</sup> groot ter beschikking van de Kerkfabriek blijft ».

La commission locale des monuments de la ville de Gand en séance du 23 septembre, jugea insuffisante la partie réservée à la fabrique d'église et adressa le 26 septembre une requête à l'administration communale, pour que meilleure satisfaction fut donnée au conseil de fabrique de S. Bavon. Celle-ci eut une suite favorable et le 11 octobre une nouvelle répartition de la crypte est fixée par l'administration communale. (Appendice n° 2).

Et voici que le 10 octobre le président de la Commission royale des Monuments et des Sites adresse une lettre à M. le Gouverneur, afin qu'il insiste auprès de l'administration communale pour qu'elle renonce à la Crypte de S. Bavon et établisse l'abri au Château de Gérard le Diable, ou dans les caves de la Halle aux Draps et de l'Hôtel de Ville. (Appendice n° 3).

Il importe de souligner le début de cette lettre. « *Naar verluidt is men in de S. Baafskathedraal te Gent voornemens*

*het polyptiek van Van Eyck, in geval van gevaar, in veiligheid te brengen in de crypte. Dit schijnt o.i. zeer prijsbaar.»*

Cette appréciation de la commission royale nous était d'autant plus précieuse qu'elle était toute spontanée, car nous ignorions absolument l'initiative prise par elle et celle-ci ne nous fut connue que le 18 novembre, donc plus d'un mois après.

En date du 27 octobre l'administration communale faisait savoir à Monsieur le Gouverneur qu'elle ne pouvait donner suite à sa démarche: *«Het spijt ons dan ook er niet in te kunnen toestemmen misschien talrijke menschenlevens op te offeren zonder eenig nut voor iemand en diensvolgens niet te kunnen afzien van de krocht van St. Baafskerk.»*

Dans sa réponse la Ville faisait en outre observer qu'en cédant à l'église le quart de la crypte, elle lui assurait une place plus que suffisante pour y loger ses œuvres d'art et que c'était précisément dans cette partie réservée que se trouvaient les anciennes peintures murales mises récemment à jour.

N'était-ce pas déplacer la question que de l'envisager sous ce point de vue? La fabrique d'église avait dû à ses frais établir une solide cloison en bois pour protéger la partie de la crypte que la Ville lui avait accordée. Malgré tous les soins apportés à dresser cette cloison, celle-ci ne courrait-elle pas le risque d'être renversée en cas de panique, et par conséquent pouvait-elle être considérée comme une efficace barrière de protection pour les œuvres d'art qui se seraient trouvés dans la crypte?

Le désir de ne pas entrer en conflit avec l'administration communale, nous avait engagé à ne pas nous opposer à la réquisition de la crypte, mais nous crûmes être en droit de sortir de notre réserve, quand nous apprîmes que la Commission royale des Monuments avait de sa propre initiative cherché à amener la Ville à renoncer à cette malheureuse mesure. Du consentement du Chapitre de St. Bavon nous nous mîmes à l'œuvre pour qu'elle fût retirée.

Comme nous n'avions les panneaux d'Adam et d'Eve qu'à simple titre de dépôt, nous écrivîmes le 5 décembre à M. le Conservateur en chef des Musées royaux de Bruxelles pour l'informer de la situation.

Celui-ci en date du 6 décembre nous répondit que si la crypte devait servir d'abri pour 500 personnes, il estimait que les œuvres d'art qu'on y aurait placées, ne seraient plus en sureté. *«Wanneer U mij geen stellige verzekering kunt geven, concluait M. le Conservateur, dat de beide luiken*



*met Adam en Eva zullen ondergebracht worden in een schuilplaats, waar zij volstrekt verzekerd zijn niet alleen tegen bomaanval, maar ook tegen brandgevaar, tegen diefstal of welkdanige beschadiging, dan zal ik mij genoodzaakt achten voor te stellen deze kunstwerken weer onder mijn toezicht te hebben...» (Appendice n° 4)*

Copie de cette lettre, sans le moindre commentaire fut envoyée au collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Gand.

Grâce à l'intervention de M. le représentant De Schrijver j'obtins le 12 décembre une audience de M. le Ministre de l'Instruction publique (alors M<sup>r</sup> Duesberg).

Nous lui exposâmes l'état de la question. M. le Ministre déclara de très énergique façon qu'il allait immédiatement s'occuper de l'affaire et agir en conséquence sur l'administration communale de Gand, car il estimait, comme nous, la crypte comme un endroit favorable pour y mettre en sécurité le tableau de l'Agneau.

Au cours de la conversation M. le Ministre nous dit qu'en cas de refus de l'administration communale de Gand, il s'oppose à ce que le susdit tableau soit déposé dans la crypte et nous offre une place sûre dans une cave des banques bruxelloises « où j'ai fait mettre en sécurité, me dit-il, les tableaux de nos musées royaux. »

Le 27 décembre je saisis de la question la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand. Tous les membres présents abondent dans mon sens et M. le bourgmestre qui assistait à la séance, se déclara lui aussi très soucieux de la conservation des œuvres d'art de la cathédrale et m'annonça la visite de M. l'Échevin Story pour m'entendre avec lui au sujet de la crypte.

Cette visite se fit le surlendemain 29 décembre et malgré les excellentes dispositions dont M. l'Échevin Story fit preuve à mon égard, je ne pus me rallier aux différentes propositions faites en vue de concilier le double intérêt de l'église et de la Ville. Lorsqu'il se fut rendu compte du bien fondé de mes observations, M. l'Échevin voulut bien me poser la question suivante: «Dites-moi franchement, que désirez-vous?»

Nous n'avions plus à hésiter et nous déclarâmes carrément: «Que vous renonciez définitivement à faire de la crypte un abri pour le public!»

M. l'Échevin ne se croyant pas autorisé à prendre seul la décision, me pria de la remettre à huitaine, tout en affirmant de la façon la plus catégorique que nous devions nous entendre et marcher de commun accord.

Le 12 janvier nous recevions de M. l'Échevin Story une lettre nous informant: « *Wij hebben de eer te uwer kennis te brengen dat wij verzaken aan het gebruik van kwestige krocht als schuilplaats voor de bevolking* » et ce ensuite de la lettre du conservateur en chef des Musées royaux de Bruxelles « *waaruit blijkt dat bij aldien de krocht der St. Baafskerk aangewend wordt als schuilplaats voor het publiek, de beide beluiken van « Het Lam Gods » niet voldoende in zekerheid worden geacht* ».

Arrivé à ce point de notre exposé, il nous semble important d'attirer l'attention sur le fait que tout le monde était d'accord pour estimer la crypte de St. Bavon comme un endroit très favorable pour y mettre le Van Eyck en sûreté.

Tel était l'avis du délégué du gouvernement, du délégué de l'administration communale, de la Commission royale des Monuments et des Sites, du conservateur en chef des Musées royaux de Bruxelles, de M. le Ministre de l'instruction publique, à la condition toutefois que la crypte fut réservée à l'usage exclusif de la cathédrale.

Les membres du Chapitre de S. Bavon crurent de leur devoir de se réunir pour délibérer sur la mise en sûreté du Van Eyck en cas de guerre. La question fut traitée lors de la réunion du Chapitre le 2 décembre et la discussion fut reprise le surlendemain pour déterminer l'endroit précis de la crypte qui offrait le plus de garantie.

Une 3<sup>me</sup> réunion se tint le 27 décembre où la majorité des membres présents opina pour la mise en sécurité du Van Eyck dans la crypte, ou dans un autre local dépendant de la cathédrale, au cas où la crypte demeurerait réquisitionnée comme abri pour le public. Toutefois il est décidé en même temps qu'on ferait vérifier la solidité des voûtes de la crypte par des compétences.

Ce fut M. Valentin Vaerwyck, architecte provincial et membre de la Commission royale des Monuments et des Sites, qui fut désigné à cet effet, avec prière de bien vouloir faire un rapport écrit sur la question. M<sup>r</sup> Vaerwyck eut l'obligeance de se mettre à notre entière disposition et le mardi 16 janvier nous nous rendîmes à la crypte, où je lui signalai trois endroits qui auraient pu convenir. M<sup>r</sup> Vaerwyck arrêta son choix au troisième endroit qui lui fut indiqué. Le voici tel qu'il fut jugé dans le rapport qui nous fut remis le 17 janvier. « *Dexe plaats gelegen onder de tweede zijkapel, schijnt mij de ideale bergplaats welke de meeste waarborgen tegen instortingen aanbiedt, rekening houdende van de drie sterke*

*muren, de geringe spanwijdte der vou, de buitenbeschutting door de aanpalende sakristijen. Te meer is deze kapel gelegen eenerzijds op grooten afstand van de Limburgstraat, en anderzijds in de onmiddellijke nabijheid van den toegang tusschen hoofdkerk en krocht.»*

Toutefois M. l'architecte crut devoir faire observer «*dat de sterkste vouuten niet bestand zijn om te weerstaan tegen «voltageffers» van zekere afmeting en gewicht.»*

Conclusion: «*In dergelijke zaak kan men slechts na het treffen van alle mogelijke voorzorgsmaatregelen, keus te doen van de minst gevaarlijke bergplaats.»*

## § 2. LE TRANSFERT DU TABLEAU

Mais déjà peu de jours auparavant venait de se produire un fait nouveau et qui allait décider des nouvelles mesures à prendre.

En effet le 10 janvier 1940 M. Rolland délégué du Gouvernement venait pour la 2<sup>me</sup> fois à Gand et nous informait que si la ville était menacée d'envahissement, le Gouvernement se chargerait lui-même de mettre le Van Eyck hors d'atteinte de l'ennemi et le transporterait en France.

A la suite de cette conversation une lettre est envoyée à M<sup>r</sup> Rolland, où il est dit que *MM. les Chanoines expriment le désir qu'au cas où en raison des hostilités le polyptique devrait être transféré par les soins du gouvernement belge, le ministre compétent veuille bien munir le mandataire d'un écrit signé par lui et stipulant l'engagement de remettre le tableau à la Cathédrale après la conclusion de la paix et d'après les conditions fixées par l'arrêté royal du 30 août 1921.»*

Le 14 janvier M<sup>r</sup> Rolland nous écrit: «*Je communique votre demande au cabinet du Ministre. Mais il me semble évident que satisfaction pleine et entière vous sera donnée».* (Appendice n<sup>os</sup> 5 et 6).

La question du transfert éventuel du tableau a donc été posée par le Gouvernement.

M le prof. Hulin de Loo, à qui j'en parle, estime que le transfert du tableau en France, n'offre qu'une garantie toute relative, car on y sera peut-être obligé de déplacer le tableau d'un endroit à l'autre d'après le sort des armes. Il n'y a qu'un seul endroit, déclare M<sup>r</sup> Hulin de Loo, où le tableau serait en pleine sécurité et c'est le Vatican.



C'est donc à M. Hulin de Loo que revient l'honneur d'avoir eu l'idée de trouver au Vatican une place de sûreté pour l'Agneau mystique. Si comme l'écrivait *Le Soir* le 15-7bre 1944, il « propose d'emporter à Pau en même temps que certains tableaux du Musée de Gand l'Agneau mystique » c'est qu'alors était devenu impossible son transfert à Rome.

Il fallait donc aviser au moyen de l'y amener. L'idée fut aussitôt soumise à S. E. Mgr. l'Evêque qui l'agréa et me permit de solliciter pour M. Hulin et moi une audience du Nonce Apostolique à Bruxelles.

Le Nonce nous reçut le 26 janvier. Il crut d'abord que le Gouvernement ne serait pas disposé à permettre que le tableau quittât la Belgique, mais lorsque nous lui eûmes appris que le Gouvernement songeait à l'envoyer en France, Son Excellence nous promit aussitôt son concours et s'engagea à écrire immédiatement à Rome.

M. Hulin déclara qu'une fois obtenu le consentement du Pape, il se chargerait des négociations ultérieures auprès du Ministère belge et des ambassades de France et d'Italie.

En date du 8 février le Nonce écrivait ce qui suit à Mgr. l'Evêque de Gand: « Je m'empresse de faire savoir à Votre Excellence que le Saint Siège bien volontiers accueillerait dans la Cité du Vatican le chef d'œuvre des Frères Van Eyck, l'Agneau Mystique.

*Le Saint Siège, comme il est naturel, n'entend pas prendre aucune responsabilité pour ce qui concerne le voyage et la garde du polyptique. Celui-ci, cependant, serait l'objet de précautions les plus sérieuses.* » (Appendice n° 7).

M. Hulin de Loo se met sans tarder en campagne pour obtenir du Gouvernement belge les autorisations nécessaires pour le transfert du polyptique à Rome. Deux mois se passent, nous demeurons sans nouvelles.

On n'ignorait cependant pas à Bruxelles nos démarches auprès du St Siège et leur heureux résultat, à preuve, la lettre que nous envoyait le 22 mars, M<sup>r</sup> Van Puyvelde, le conservateur en chef des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique:

« Je pars, m'écrivait-il, dimanche soir pour Rome. Au Ministère, on m'a parlé de votre désir de voir transporter « l'Adoration de l'Agneau » de Van Eyck, à Rome. On m'a même demandé, il y a quinze jours, de convoier ce tableau.

» Je ne puis remettre mon départ puisque, j'ai à faire des cours à Rome à partir de mercredi prochain. Mais je resterai là une dizaine de jours, et, si vous le voulez, je veux bien veiller à la réception sur place, au déballage et à la

*mise en place de ce chef-d'œuvre. Dans ce cas, écrivez-moi un mot, si possible sans tarder.*

*» Veuillez agréer, etc »*

Je n'avais qu'un mot à répondre: Nous attendons toujours la décision du Ministre.

Le 16 avril M. Hulin de Loo qui avait été souffrant pendant six semaines, me pria de demander au Ministre de l'instruction publique (alors M<sup>r</sup> Soudan) de nous recevoir en audience « le plus tôt possible, par exemple un après midi de cette semaine ou au commencement de la prochaine ».

Sur avis conforme de Monseigneur et de M. le Doyen du Chapitre je sollicitai cette audience le 17 avril, et ce n'est que le vendredi 3 mai que je reçois la dépêche ministérielle ainsi conçue: *au lieu venir mercredi matin veuillez vous présenter après midi huit mai trois heures et demi cabinet ministre. Prière prévenir professeur Hulin de Loo. - E. Langui, secrétaire ministre instruction publique.*

Vu l'importance de notre entrevue avec M. le ministre Soudan le mercredi 8 mai, je transcris ici le compte-rendu que j'en fis à mon retour.

*« Je commence par rappeler les rétroactes de l'affaire depuis mon entrevue du 12 décembre avec M. le Ministre Duesberg, son prédécesseur et je termine en faisant remarquer que le projet d'envoyer la polyptique à Rome n'offre plus actuellement la même garantie de sécurité, en raison des dispositions peu favorable de l'Italie à l'égard des Alliés.*

*» M. le ministre ne peut souscrire à ce projet à cause des difficultés du transport jugées par lui comme insurmontables.*

*» M. Hulin exposa ensuite le projet conçu par l'administration communale de Gand d'envoyer à Pau les principaux tableaux de son musée de peinture. Il explique l'économie de ce projet: les tableaux seraient envoyés par wagon attaché à un rapide, et seraient à Pau exposés dans une salle du Château d'Henri IV. Il est peu probable que cette ville soit jamais bombardée, située qu'elle est loin de tout centre d'aviation ou de base militaire. D'ailleurs en cas de danger, puisque Pau est à la porte de l'Espagne, il y aurait encore moyen d'évacuer les tableaux en ce pays qui restera toujours neutre.*

*» Les arguments développés par M. Hulin convainquirent le Ministre qui déclare cette solution très acceptable et estime qu'il y aurait lieu de joindre aux tableaux de la ville de Gand le polyptique de Van Eyck, sauf au gouvernement*

*de prendre à sa charge les frais d'expédition du tableau de S. Bavon. M. le Ministre nous fera à bref délai connaître sa décision.»*

Le Ministre assumait donc la responsabilité des mesures à prendre et que nous aurions à exécuter.

On était loin de penser que la guerre était à la veille d'éclater en Belgique; or elle éclata dans la nuit du jeudi au vendredi 9-10 mai.

Dès le vendredi matin 10 mai je fais appel au dévouement de M.M. Coppejans Frans, Henri et Charles et déjà le samedi 11 mai le tableau de Van Eyck démonté était mis en sûreté dans la Crypte. Les caisses où devaient être enfermés les divers panneaux du rétable, étaient déjà prêtes depuis plusieurs semaines Ce travail d'emballage se fit avec tous les soins voulus et sans précipitation. Il était achevé le mardi 14 mai avant midi, quoi qu'il ait dû être interrompu pendant les deux jours de la Pentecôte (12 et 13 mai).

Le lundi de la Pentecôte 13 mai M. l'échevin Anseele m'appelle avec M. Henri Coppejans en son cabinet à 4 h. de l'après midi et m'informe que 62 tableaux du Musée de Peinture vont être envoyés à Pau et que M. le Ministre Soudan lui a transmis l'ordre de joindre à cet envoi le tableau de la Cathédrale. Monseigneur l'Evêque que je mis au courant de la décision de M. le Ministre voulut bien reconnaître que celle-ci s'imposait et que nous n'avions qu'à la suivre.

Il avait été convenu avec M. Anseele que nos caisses devaient être prêtes pour l'expédition le mercredi 15 mai, or celles-ci comme il est dit plus haut étaient déjà prêtes dès la veille à midi.

Jusqu'à cette date du 14 mai nous étions sans nouvelles de la part de M. le Ministre de l'instruction publique, et ses intentions nous ne les connaissions que par l'intermédiaire de M. l'échevin Anseele.

Or ce mardi 14 mai à 5 h. de l'ap. m. m'arrive une lettre express de M. le Ministre Soudan ainsi conçue:

*« Gelieve mij desnoods telegraphisch te laten weten of tot overbrenging van het Lam Gods overgegaan is. (mijn jongsten brief des aangaande). Desgevallend neemt de Regeering de verplaatsingskosten op zich.*

*» Met de meeste hoogachting.*

(signé) *E. Soudan.*»

Le ministre s'en référait à « *mijn jongsten brief* » et cette lettre ne m'était pas parvenue. Toutefois je m'empresais de répondre par dépêche en les termes que voici:

«Geen brief ontvangen, maar met Schepen Anseele wel overeengekomen tot overbrenging van Lam Gods.».

La lettre en question devait m'arriver le lendemain mercredi à 5 h. de l'ap. midi. Elle était datée du 11 mai et estampillée:

Bruxelles

22-23

13 V

En voici le texte:

*Brussel, den 11<sup>e</sup> Mei 1940.*

*Geachte Heer Kannunik,*

*Hierbij heb ik de eer U schriftelijk dringend te bevestigen dat ik niet alleen geen bezwaar heb tegen het in verzekering brengen van het Lam Gods samen met andere kunstwerken uit Gentsche verzamelingen, maar U ook den raad geef bij hoogdringendheid alle gewenschte maatregelen in dien zin te nemen.*

*Afschrift van dezen brief wordt aan het stadsbestuur overgemaakt.*

*Met bijzonder hoogachting.*

*(signé) Eugène Soudan.*

*Den heer Kanunnik Van den Gheyn,*

*Spiegelstraat, 10,*

*Gent.*

Cette lettre était donc la réponse à notre entrevue du 8 Mai et puisque datée du 11 mai, elle prouve que M. le Ministre avait pris sa décision trois jours après l'audience qu'il nous avait accordée.

La copie de cette lettre est arrivée en temps utile à l'administration communale, car c'est évidemment pour l'avoir reçue, que M. l'échevin Anseele me faisait communication des intentions du Ministre le lundi 13.

Ces deux lettres ministérielles constituent pour la fabrique d'église de précieux documents, puisque par elles la dite fabrique est dégagée de toute responsabilité.

En effet:

- 1<sup>o</sup> L'idée de transférer le tableau hors de la Belgique vient du Gouvernement qui a pris soin de nous en informer par son délégué en date du 10 janvier;
- 2<sup>o</sup> En suite de notre audience du 8 mai M. le Ministre de l'Instruction publ. nous invite par lettre du 11 mai à joindre notre tableau à l'envoi des tableaux de la Ville de Gand en France;

3° Le Ministre envoie copie de cette lettre à l'administration communale dans le but évident que suite favorable soit donnée à sa proposition;

4° Dans sa lettre express du 13 mai, M. le Ministre se déclare responsable de cet envoi, puisqu'il en prend les frais à sa charge.

Il convient de mettre aussi en relief le fait que lorsque furent le lundi 13 mai pris-tous les arrangements pour l'expédition des tableaux, alors fixée au mercredi 15 mai, M<sup>r</sup> l'Échevin Anseele nous informa qu'il avait désigné quelq'un pour convoyer les tableaux de la ville. Puis il nous dit: « *Est-ce que vous-même vous ne désireriez pas désigner quelqu'un pour convoyer le tableau de l'Agneau?* » Sur notre réponse affirmative il fut ce lundi ap. midi décidé que M<sup>r</sup> Henri Coppejans aurait accompagné l'envoi, mais le lendemain nous sommes allé trouver M. l'Échevin pour lui dire que M<sup>r</sup> Frans Coppejans aurait remplacé son frère dans la charge que celui-ci avait acceptée la veille. Très aimablement M. l'Échevin s'engagea à procurer à M. Coppejans tous les papiers nécessaires pour remplir sa mission.

Ce fait ne prouve-t-il pas que dans la désignation de 2 convoyeurs, l'administration communale chargée de l'envoi reconnaît le double intérêt en présence: celui de la ville et celui de la cathédrale?

Pour achever ce chapitre nous n'avons plus qu'un mot à dire.

C'est le jeudi 16 mai qu'on est venu enlever le tableau contenu en 10 caisses portant un numéro d'ordre de 1 à 10 et l'inscription *Sint Baafs*.

Un employé de la ville assistait à la mise des caisses dans un camion-automobile de la Messagerie Steurbaut de Gand. J'y étais présent avec M.M. Coppejans Frans, Charles et Henri. Le transport se fera donc par auto-camion. Il était 9 3/4 h. quand celui qui amenait le Van Eyck, quittait la cathédrale pour demeurer quelques heures au garage; le départ des trois camions nécessaires pour tout l'envoi, était fixé à 3 h. de l'après midi.

A la garde de Dieu!

31 mai 1940.



## CHAPITRE II.

# L'envoi à Pau de l'Agneau Mystique

### § 1. DE GAND A PAU

**C'**EST notre convoyeur M<sup>r</sup> Frans Coppejans qui nous en fit le récit circonstancié lors de son retour à Gand. Nous en donnons ici les détails les plus caractéristiques.

Le départ qui comme nous le disions plus haut, avait été fixé au jeudi 16 mai 1940 à 3 h., fut remis au lendemain vendredi matin. La Messagerie Steurbaut avait fourni trois autotracteurs, dont un était exclusivement réservé aux dix caisses renfermant les panneaux de l'Agneau mystique.

Comme il y avait encore de la place disponible on se proposait d'y loger les bidons de benzine nécessaires pour le voyage, mais M. Coppejans s'y opposa formellement et non sans raison.

Arrivés à Abbeville les camions ne purent pas entrer en ville, car déjà les avant-postes allemands y avaient pénétré. Ils durent donc prendre une autre voie et atteindre Eu, où ils furent enfermés dans une caserne et où notre convoyeur fut invité à coucher... sur la paille.

Après plusieurs incidents trop longs à conter, on parvint à Pau le samedi 26 mai. Le voyage avait donc duré 9 jours. Dès le samedi les caisses Van Eyck furent ouvertes et en présence de M<sup>r</sup> Molle-Rives, conservateur du Château de Pau se fit la constatation officielle de l'état dans lequel se trouvait le tableau. Celui-ci n'avait pas souffert du voyage, et n'avait heureusement pas subi le moindre dommage. Procès-verbal en fut aussitôt dressé. Les jours suivants se passèrent à ouvrir les caisses où se nichaient les 61 tableaux de la Ville de Gand, et nos concitoyens ne pouvaient que se louer de l'aimable accueil qui leur était réservé en France.

Mais soudain voilà que les cartes changent. On vient d'apprendre la nouvelle de la capitulation de notre Roi, et, aussitôt éclate chez les Français la plus grande comme la plus injuste colère.

A Pau toute la population se montre hostile aux Belges, dit M<sup>r</sup> Coppejans, et comme M. le Conservateur ne pouvait plus me donner à loger, je me rendis au « Centre d'accueil Belge ». Hélas! quoi qu'on dut savoir qu'il était chargé par le gouvernement de remplir une mission officielle, on ne trouva pas place pour lui, mais lorsqu'on apprit qu'il était porteur de lettres de recommandation près du haut clergé de Lourdes, on lui conseilla de se rendre dans cette localité. Les convoyeurs du musée de Gand, une fois leurs caisses déballées, étaient partis pour Limoges, priant M. Coppejans de bien vouloir régler toutes affaires concernant l'envoi des tableaux à Pau avec le contrôleur en chef des douanes françaises.

Cette besogne faite, M. Coppejans à son tour quitta la ville. passa par Tarbes pour arriver ensuite à Lourdes. Il y fut très aimablement reçu par notre consul belge le Cte de Beauchamps, mais lui aussi ne put lui assurer un logement. Après de longues et pénibles recherches, il trouva enfin gîte chez un garde-barrière, qui à bon prix lui fournait un très modeste appartement.

Ce qu'il importe ici de souligner, c'est que l'étranger à cette époque en France, n'était plus libre de quitter l'endroit où il séjournait, sans le permis de l'autorité compétente. Cette ordonnance était journallement rappelée par le radió, qui ajoutait comme renseignement supplémentaire, que le jour où les étrangers pourraient rentrer dans leur patrie, serait fixé officiellement. Cette date M. Coppejans ne fut jamais heureux de l'entendre.

Il se décida alors de retourner tous les mois à Pau pour se rendre compte de l'état de l'Agneau. Chaque fois il lui fallait demander un passeport valable pour un jour seulement à l'autorité militaire, come chaque fois aussi procès-verbal était dressé de cette visite et contresignée par le conservateur et lui, puis déposé au Château d'Henri IV.

Dans l'entretemps M. Coppejans avait cru bon d'écrire à M. le Ministre De Schrijver et à M. le Ministre Soudan pour les renseigner sur la situation et le bon état du tableau, mais il posait aussi la question, s'il n'était pas préférable de ramener le polyptique à Gand, puisque les camions-automobiles demeuraient toujours à sa disposition à Pau. M. le Ministre Soudan après avoir remercié M. Cop-

pejans au nom du conseil des ministres pour la façon dont il s'était acquitté de sa mission, répondit qu'à son avis mieux valait laisser au Château de Pau le chef d'œuvre de Van Eyck.

Bien malgré lui M. Coppejans dut prolonger son séjour à Lourdes. Ses ressources s'épuisaient, il lui était impossible de s'en créer de nouvelles, et le train promis pour le retour en Belgique et si impatiemment attendu, tardait à s'annoncer. Heureusement il apprit le 5 août que des compatriotes amis disposant d'une auto songeaient à rentrer chez eux. Ceux-ci se trouvaient alors aux environs de Pau. Ils lui offrent une place dans la voiture et fixent le départ au 17 août: M. Coppejans obtient la permission de quitter Lourdes, sous prétexte d'aller examiner le tableau et en fait il l'examina avec soin avec M. Molle-Rives à qui il fait signer une pièce, où celui-ci se reconnaît à titre provisoire comme conservateur du tableau de S. Bavon.

Le 19 août il quitte Pau pour revenir à Gand le mercredi 28 août à 8 h. du soir, non sans diverses péripéties dont il n'y a pas lieu ici de donner les détails. Toutefois il doit nous être permis de rendre une fois de plus hommage au zèle intelligent et au dévouement si désintéressé dont il a fait preuve pour mettre en sûreté l'Agneau mystique, comme d'ailleurs il avait collaboré au succès de la même cause avec un égal loyalisme lors de la guerre 1914-18.

Nous fûmes donc péniblement surpris lors des démarches que nous eûmes à faire pour le remboursement promis par le Gouvernement des frais l'expédition du tableau à Pau, d'avoir à transmettre par ordre d'un directeur-général du Ministère de l'Instruction le communiqué que voici : *Ik heb de eer U te verzoeken den Heer Coppejans Frans uit te noodigen mij een op zijn eerewoord afgelegde verantwoording te doen geworden betreffende het gebruik van zijnen tijd in Frankrijk. Hij dient namelijk te bewijzen dat hij uit oorzaak van overmacht niet vóór 25 Augustus naar Gent kon terug keeren.* (Lettre du 26 mars 1941 S.K C. Section n° 508).

Aussi personne ne s'étonnera si M. Coppejans commença en ces termes la déclaration exigée : « *Mij herinnerende wat ik al gedaan had tijdens de wereldoorlog 1914-1918 voor de beveiliging van het Lam Gods, heeft dit aanzoek tot verrechtvaardiging mij pijnlijk getroffen en natuurlijk gekrenkt in mijn rechtmatig eergevoel.* »

## § 2. L'ENQUETE OFFICIELLE A PAU EN 1941

Depuis le départ le 19 août 1940 de M<sup>r</sup> Coppejans, seul portait la responsabilité du gardiennage du tableau M. Molle-Rives, conservateur du Château d'Henri IV. Aussi dans le courant de l'année 1941 à plusieurs reprises se répandit le bruit qu'une enquête officielle allait se faire à Pau pour juger de l'état dans lequel se conservait notre inestimable trésor. Nous n'y prîmes guère attention, puisque à ce sujet aucun renseignement ne nous était parvenu de la part du Ministère de l'Instruction avec lequel nous étions en relations constantes pour régler la question du remboursement de nos frais d'expédition du tableau de St. Bavon à Pau.

Toutefois le 14 septembre de la dite année 1941 nous sommes averti par une personne trop autorisée pour mettre en doute son témoignage. L'enquête va avoir lieu, et ce dans un avenir très prochain.

Nous avisons immédiatement aux mesures à prendre, et je me rends le lendemain chez M. Hulin de Loo pour lui proposer d'être le délégué de S. Bavon dans cette enquête, et de faire auprès des autorités compétentes les démarches nécessaires pour être agréé comme tel. Trop tard, me répond M. Hulin de Loo, puisque le départ de cette délégation vient d'être fixée entre le 17 et le 20 septembre.

Trois jours après notre entretien, M. Hulin m'écrit qu'il «croit qu'il y a intérêt à ce que la Cathédrale affirmant ainsi ses droits, se fasse représenter à Pau pour l'examen de l'état de conservation du retable.» Vu l'urgence il propose de charger officiellement de nous représenter M. Dupuis conservateur du Musée de Gand, qu'il a d'ailleurs déjà pressenti. Celui-ci a l'amabilité de venir lui-même spontanément faire offre de service.

Les membres de la fabrique d'église de S. Bavon à qui j'ai le lendemain l'occasion de communiquer cette obligeante proposition, l'acceptent avec empressement et reconnaissance, et je me hâte d'en informer M. Dupuis, qui en bon et loyal fonctionnaire croit de son devoir d'en avertir le collègue échevinal. Il ne se doutait, pas plus que nous, du formalisme administratif et sans tarder il voulut bien nous faire savoir, que pour que soit donnée suite à sa proposition, nous devions en solliciter la permission à l'administration communale.

Nous ne jugeâmes ni opportun, ni nécessaire de nous soumettre à pareille exigence, et après avoir renouvelé nos remerciements à M. Dupuis et exprimé le regret de ne pouvoir accepter ses services, nous nous adressâmes à M<sup>r</sup> Van der Veken que nous savions désigné comme faisant partie de la délégation.

M<sup>r</sup> Van der Veken est le restaurateur très expert et bien connu de Bruxelles et nous avons d'autant plus de motif de recourir à lui, que en août 1936 il avait été appelé à examiner l'état du polyptique. Dès le 21 octobre nous étions avec lui en parfait accord et pouvions être assurés d'être bien mis au courant du résultat de l'enquête projetée, car nous lui avons demandé de nous en remettre un rapport écrit, à son retour en Belgique. Je le priais de se munir du rapport dressé en août 1936 par lui et MM. Hulin de Loo et Van Puyvelde sur l'état du tableau à cette date, et de prendre à Pau connaissance de celui rédigé en août 1940 par MM. Molle-Rives et Frans Coppejans.

On nous pardonnera l'abondance de ces détails, puisque nous avons à cœur de prouver, qu'ignorés dans certaines sphères administratives, nous continuions à nous intéresser très vivement au sort de notre tableau, et cherchions à prendre toutes les mesures possibles pour en assurer la parfaite conservation.

La délégation enfin se mit en route le 2 décembre 1941. Elle était composée au départ de M<sup>r</sup> Pelgrims de Bigard, délégué du gouvernement belge, M<sup>r</sup> Van der Veken et M<sup>r</sup> Dupuis, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Gand, délégué de la Ville de Gand. Deux délégués allemands les attendaient à Paris: M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Kronig et le D<sup>r</sup> Moëbus. A Pau où ils arrivent le 5 décembre ils furent rejoints par M<sup>r</sup> Georges Michel, Conservateur du Musée du Louvre et délégué du Gouvernement français.

Nous ne tardâmes guère à connaître le résultat de l'enquête concernant le retable de S. Bavon. En effet trois jours après son retour le 17 décembre, M. Dupuis eut l'extrême obligeance de nous envoyer une lettre où il nous signalait *« que dans les grandes lignes les panneaux de Van Eyck, conservés pour le moment dans la salle de la Tour du Château de Pau, sont en très bon état. »*

*« Nous y avons relevé, continue-t-il, quelques boursoffures certainement anciennes et sur lesquelles M<sup>r</sup> Van der*



*Veken a collé du papier de soie, ceci par mesure de prudence.»*

Il rend à juste titre hommage au zèle de M. Molle-Rives, le conservateur du Château, qui dit-il, *mérite toute notre gratitude pour les soins exceptionnels dont il a entouré nos chefs d'œuvre.* Il termine sa lettre en disant que les mesures de précaution contre l'incendie et le vol vont être intensifiées.

Nous avions donc toute raison pour nous déclarer satisfaits, et n'avoir plus sujet de nous inquiéter.

Et voici que trois mois après se produit un fait nouveau qui prouve que même à Bruxelles au ministère, on a parfois besoin d'un plus petit que soi!

### § 3. L'INTENSIFICATION

En date du 14 mars 1942 je recevais de M. le Directeur-délégué L. Christophe au Ministère de l'Instruction publique une lettre dont je transcris le début.

*« M. le conservateur du Château de Pau a demandé récemment que mon Département prenne à sa charge l'organisation d'une surveillance nocturne du polyptique de Van Eyck actuellement entreposé à Pau. Cette surveillance serait rétribuée sur la base de 3.000 fr français par mois. Elle prendrait cours du 1<sup>er</sup> mars 1942. »*

C'est donc là l'intensification revée à Pau, mais je me demandais tout d'abord en quoi j'avais à intervenir, ou s'il s'agissait d'une simple notification à prendre en considération. En continuant la lecture de ce message j'appris que suite favorable était donnée au désir de M. le Conservateur de Pau, et qu'un crédit de 20.000 fr. belges lui était ouvert pour couvrir les frais de gardiennage du tableau pour 1942.

Mais « afin d'accélérer les opérations de liquidation de cette somme et d'éviter certaines discussions de principe avec la Cour des Comptes » on me proposait l'adoption d'une procédure d'un genre spécial. Je ne pus m'empêcher de

songer à la procédure suivie pour le remboursement des frais d'expédition du retable à Pau, puisqu'il a fallu pas moins d'une année et huit mois pour que la fabrique d'église de St. Bavon rentrât dans ses débours. Je compris, mais un peu tard, que s'il y a avec le ciel des accomodements, il y en a aussi avec la susdite Cour des Comptes.

Or voici ce qui était proposé: un 'subside extraordinaire de 20.000 fr. était accordé à la fabrique d'église de St. Bavon, lequel 'serait directement payé au Conservateur du Château de Pau sur production d'une cession de créance.

Voilà pourquoi j'étais comme trésorier de la susdite fabrique prié «de faire parvenir par retour du courrier une cession de créance, en double exemplaire conçue d'après le modèle annexé.»

Je n'hésitai pas à faire ce qui m'était demandé, à condition toutefois que je n'avais pas à porter ce pseudo subside, ni au budget ni au compte de la fabrique d'église, pour m'éviter dans la suite toute difficulté avec le Ministère de la Justice, où mes budgets et comptes devaient annuellement être approuvés. Hélas, on ne prévoyait pas à cette heure que le subside si largement octroyé, loin de devoir être renouvelé, n'aurait été épuisé qu'à moitié.

### CHAPITRE III.

## L'enlèvement du Retable à Pau en 1942

O N s'était donc mis parfaitement d'accord pour intensifier les mesures de précaution à prendre contre l'incendie et... le vol. Par le fait même que notre ministre des beaux-arts était invité à intervenir dans les frais du gardiennage, le gouvernement français semblait donner des garanties nouvelles de sécurité. D'ailleurs le choix qui avait été fait de la ville de Pau pour y mettre en dépôt le chef d'œuvre de Van Eyck, était bien justifié. Cette ville était située loin de tout centre d'avions ou de base militaire, aux portes de l'Espagne, pays appelé à rester neutre, et où par conséquent, en cas de danger, il eut été facile d'évacuer le tableau. Tout paraissait donc bien prévu sauf ce, qu'on n'aurait même pas osé soupçonner.

C'est le samedi 26 septembre 1942 qu'à 6 1/2 h. du soir, M<sup>r</sup> Hulin de Loo vint m'apporter la fatale nouvelle. Il m'excusera de reproduire ici les termes exacts dont il se servit pour me l'annoncer. C'était le cri d'une émotion pleinement justifiée. « *Je viens, me dit-il, vous faire part de la plus exécrable des nouvelles... Le tableau de l'Agneau n'est plus à Pau. Les Allemands sont venus l'enlever!* »

Les renseignements fournis par notre Ministre de l'Instruction publique permettaient de conclure que cela s'était fait sans la moindre opposition de la part du Gouvernement français. Ceci d'ailleurs nous fut confirmé par le fait que nous fut transmis le texte du télégramme envoyé à M. Molle-Rives.

Officiel: Vichy - 2-8-42.

*D'ordre Gouvernement Prière remettre à Monsieur le directeur-général Buchner les panneaux de l'autel de Gand de Van Eyck actuellement déposés au Musée de Pau.*

Le lendemain 3 août Ernst Buchner qui s'intitule *General-direktor des Bayrischen Staatsgemäldesammlungen* vint prendre possession du butin et signa le « *protokol* » de

décharge à remettre au conservateur du Musée de Pau. Nous en possédons la photographie prise sur l'original.

Nous y apprenons donc la date exacte de cette mainmise à laquelle nous étions loin de nous attendre.

C'est le 3 août 1942, d'après cet authentique document que les 17 panneaux du *Genter Altars des Hubert and Jan Van Eyck*, renfermés dans 10 caisses, ont été livrées aux allemands.

Il importe de bien noter qu'à cette époque toute la France n'était pas encore occupée, et que notamment la ville de Pau était encore absolument libre.

Quand nos secrétaires-généraux eurent-ils connaissance du fait? Nous l'ignorons, mais nous pouvons affirmer que ce n'est que le 26 septembre que M. Hulin de Loo fut chargé officiellement d'en informer la fabrique d'église de S. Bavon. Alors oui toute la France était sous l'occupation allemande, mais non pas, il faut le redire, le 3 août 1942.

M. le Directeur-général Muls, nous dit M. Hulin de Loo, lui avait donné lecture de l'énergique protestation envoyée au gouvernement allemand par M. Nyns, secrétaire-général du Ministère de l'Instruction publique. Il la jugeait parfaite sous tous les rapports

Pour se justifier les Allemands alléguaient deux motifs d'une valeur pour le moins discutable.

1° le tableau n'est pas en sécurité à Pau, puisque les Anglais ont toute liberté de bombarder la ville;

2° le traité de Versailles est virtuellement aboli, et par conséquent les Allemands ne sont plus obligés d'en respecter les clauses.

Si même nous poussions la condescendance jusqu'à admettre cette seconde raison, nous aurions lieu de faire observer d'abord, que le traité de Versailles ne portait que sur les six volets extérieurs du retable que possédait le Musée de Berlin. Par conséquent c'était sur eux seuls qu'éventuellement les Allemands auraient pu revendiquer leur droit de propriété. Qu'est-ce qui les autorisait d'enlever à Pau la partie centrale et partant la plus importante du tableau, qu'eux mêmes ils désignent sous le nom de *Genter Altaar*?

Ensuite ce qu'on passe trop facilement sous silence, ou qu'on feint d'ignorer, c'est que pour la récupération de ces six volets, nous Belges nous n'avons pas suivi l'exemple qui nous fut donné par les Français en 1794, quand ils eurent organisé leur « *agence de commerce et approvisionnement* »

*pour l'extraction en pays conquis des objets de science, arts et agriculture.»*

Les Français, dis-je, croyant sans doute encore à cette époque que la raison du plus fort est toujours la meilleure, se sont contentés de décrocher à St. Bavon et ailleurs les œuvres d'art à leur convenance.

Il n'en fut pas de même à Versailles en 1919. Les délégués belges ont discuté avec les délégués allemands à quel prix les volets des Van Eyck pouvaient être évalués et partant servir d'appoint dans la somme globale des réparations dues à la Belgique en suite des dégâts y commis par les Allemands. Avec les deux volets du triptyque de Thierry Bouts à l'église St. Pierre à Louvain qui furent joints aux 6 volets de St. Bavon, on se mit d'accord sur la somme de septante cinq millions francs or. La dite somme vint donc en déduction du chiffre global des réparations auxquelles nous avons droit.

De tout cela les Allemands semblent ne pas tenir compte, bien que les bons comptes font les bons amis.

Il est vrai que dans leur réponse à M. Nyns les allemands déclarent qu'ils n'ont éloigné notre tableau de Pau que pour mieux le mettre en sûreté en Allemagne, où affirmements-ils, ils l'ont déposé provisoirement.

Deux points très importants de la déposition de M. Hulin de Loo sont à retenir, et qui prouvent qu'on a cherché à entourer de mystère cet audacieux coup de main. A Bruxelles les Allemands faisant partie de l'*Abteilung* chargée de la conservation des œuvres d'art en Belgique, étaient dans la plus complète ignorance de ce qui se tramait, et le coup s'est fait en l'absence du prince de Metternich, président de la section générale pour tous les pays occupés.

En me quittant M. Hulin de Loo me suggérait l'idée de faire écrire par la fabrique d'église, ou même par l'Evêque, une lettre de protestation à envoyer au Gouvernement allemand. Cette proposition fut agréée par S. E. Mgr. Coppieters. au moins en ce sens qu'au lieu de l'adresser au Gouvernement allemand, on l'enverrait rédigée par la fabrique d'église et apostillée par lui, au secrétaire-général de l'Instruction publique. Rédigée en flamand nous en donnons ici la traduction en français.

*Nous avons à grand regret appris par M<sup>r</sup> Hulin de Loo que l'Agneau mystique avait été enlevé à Pau. Pour quel motif, et de quel droit, nous ne le comprenons pas. Aussi sommes-nous convaincus que sans tarder vous avez demandé*



un pouvoir occupant des explications au sujet de cette illégalité.

Nous croyons avoir d'autant plus de droit de pouvoir compter sur votre énergique intervention en cette importante affaire, que depuis le début de la guerre, déjà dès le 4 septembre 1939, nous nous mettions en rapport avec le Gouvernement belge pour assurer la sécurité du tableau de Van Eyck.

Nous étions d'accord pour décider que la place choisie dans la crypte de S. Bavon était un abri qui présentait les meilleures garanties pour la mise en sûreté du tableau.

Plus tard, le 10 janvier 1940, un délégué du Ministère vint nous prévenir, qu'en cas de menace d'occupation de la ville, le Gouvernement lui-même se chargerait de mettre l'Agneau mystique en lieu sûr en France.

M<sup>r</sup> Hulin de Loo nous fit observer que le tableau ne serait dans ce cas pas plus en sûreté en France qu'au Belgique et nous conseilla de nous adresser à S.S. le Pape. Là, seul disait-il, dans la cité Vaticane le Van Eyck serait à l'abri de tout danger. Des démarches furent faites dans le sens indiqué, et le 8 février le nonce Apostolique écrivait à Mgr. l'Evêque de Gand: « Je m'empresse de faire savoir à votre Excellence que le Saint Siège bien volontiers accueillerait dans la Cité du Vatican le chef d'œuvre des Frères Van Eyck. » Malheureusement il ne fut pas donné suite à cette aimable proposition, mais parce que M<sup>r</sup> Soudan, ministre de l'Instruction publique avait appris que la ville de Gand avait décidé de mettre ses œuvres d'art en sécurité à Pau, il nous conseilla le 11 mai 1940 de prendre d'urgence les mesures nécessaires dans le même sens, et le 12 mai il nous faisait savoir que le Gouvernement prenait à sa charge les frais de transfert du tableau.

Bien que nous aurions peut-être pu faire observer que lors de la guerre 1914-18 nous étions nous mêmes parvenus à protéger efficacement l'Agneau mystique, nous n'avons pas voulu nous opposer au conseil donné par le M. le Ministre, puisqu'il acceptait de prendre sur lui la responsabilité des mesures proposées.

Voilà pourquoi nous demeurons dans la ferme conviction que vous ne vous épargnerex aucune peine, maintenant et plus tard, pour faire valoir nos droits, et ramener l'Agneau mystique en la cathédrale S. Bavon, « afin que, comme le déclarait solennellement le Ministre Destrée le 4 octobre 1920, le chef d'œuvre des frères Van Eyck soit conservé à jamais entier dans cette cathédrale selon le vœu des donateurs. »

Veuillez agréer etc.

Cette lettre au nom de la fabrique d'église était signée par son président et son trésorier et apostillée par Monseigneur l'Evêque en ces termes.

*Zeer dringend en eerbiedig aanbevolen.*

*Honoré Coppieiers,  
bisschop van Gent.*

Jusqu'alors nous ne savions pas trop comment les choses s'étaient passées en France, mais nous ne tardâmes guère à être informés et dès le mois de novembre 1942 nous parvenaient des détails précis, dont il nous a été donnée dans la suite l'occasion de contrôler l'exactitude.

D'après ces renseignements ce serait Abel Bonnard, Ministre des Beaux Arts qui aurait cédé aux instances des Allemands et qui à l'insu du Maréchal Pétain et de Laval, chef du cabinet, aurait lancé à M. Molle-Rives le télégramme dont nous avons plus haut donné le texte.

Quand la chose fut connue, M. Hauteœur, directeur-général du Louvre et chef de la direction générale des Beaux Arts protesta énergiquement, en suite de quoi les journaux parisiens annonçaient que M. Hauteœur ne tarderait pas à recevoir sa démission. Celui-ci pour expliquer son geste, déclara que si en tant que fonctionnaire il n'avait pas à juger l'acte posé par son ministre, il se croyait en droit de protester contre la manière dont cet acte avait été posé, c.a.d. sans que la Direction des Beaux-Arts, eût été consultée, ce qui est contraire à tous les usages établis. Et le Ministre de répondre: la Direction est consultée quand il s'agit d'une question d'ordre artistique, mais ici il s'agit d'une question politique.

On nous assurait de plus que le Maréchal Pétain avait hautement manifesté son mécontentement et que le Prince de Metternich était allé trouver le Führer, mais on comprendra que quoique reçus de source autorisée, ces renseignements ne peuvent de réclamer d'une certitude absolue. Mais cela ne suffit-il pas pour prouver que le fait d'enlever le retable de l'Agneau a produit ailleurs qu'en Belgique une vive émotion et des alarmes justifiées.

Si les Allemands ont bien voulu déclarer qu'ils avaient provisoirement déposé notre tableau en Allemagne, ils ont eu grand soin de nous laisser ignorer en quel endroit ils l'ont mis prétendument en sûreté, et le secret est bien gardé. Mais est-ce une raison de cesser de nous intéresser au sort de notre retable? Nous ne le croyons pas, et c'est pourquoi au début de juin 1943, le président de la fabrique d'église de St. Bavon, M. le Chanoine Standaert, proposa à ses collègues d'envoyer

une nouvelle lettre au secrétaire-général compétent, dont voici la teneur.

Après avoir rappelé que l'enlèvement du tableau s'était fait sous prétexte que le Château de Pau n'offrait aucune sécurité contre l'éventualité d'un bombardement auquel la ville pouvait être exposée, nous demandions quelle garantie présente un pays, qui de la part des puissances alliées est soumis à un continuel et systématique bombardement. Nous insistions sur la grave responsabilité qui pèserait sur l'Allemagne, si jamais à cause d'elle le polyptique devrait ou totalement, ou partiellement être perdu.

Nous concluons en ces termes: «Ne pourriez-vous pas suggérer et défendre l'idée que dans les circonstances actuelles il n'y a qu'une mesure qui s'impose: c'est de transférer sans retard le tableau dans un pays neutre, et de préférence en Suisse.»

Notre lettre ne fut pas honorée d'un accusé de réception, mais, singulière coïncidence, le jeudi 17 juin la radio anglaise dans une émission flamande de 1 1/2 h. annonçait que Goebbels avait déclaré que le tableau de l'Agneau était à Berlin, où il était mis en sûreté avec une garantie de sécurité telle qu'aucun autre pays serait capable d'en fournir de pareille.

Dans l'entretemps se faisaient en France de nouvelles investigations pour éclaircir le mystère de l'enlèvement du Van Eyck, pour connaître en pleine certitude celui qui portait la lourde responsabilité d'avoir si bénévolement autorisé les Allemands à s'emparer du tableau.

Des démarches furent faites auprès du Comte Hubert Carton de Wiart, consul général de Belgique à Paris, afin qu'il veuille demander des renseignements plus précis concernant cette affaire, auprès du ministre compétent.

Voici la réponse qu'il reçut le 6 avril. Nous en reproduisons le texte d'après la photographie prise sur l'original, et qui est en notre possession.

Cabinet du Ministre  
de l'Education Nationale

Paris, le 5 avril 1943.

*Monsieur le Consul Général,*

*En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je ne puis que vous répéter ce que je vous ai déjà dit. Ce n'est point par ma décision, mais sur les instructions du Chef du Gouvernement que le retable de l'Agneau mystique, a été remis à*

*l'autorité allemande lorsqu'elle l'a réclamé. Elle lui en a donné un reçu.*

*Pour ne pas tourner en aigreur contre la France l'affliction très naturelle que vous ressentez de cette mesure, il vous suffira sans doute de considérer les circonstances générales dans lesquelles la France et la Belgique sont également enveloppées.*

*Je vous prie d'agréer Monsieur le Consul Générale, l'assurance de toute ma considération.*

*Abel Bonnard.*

*Monsieur le Comte Hubert Carton de Wiart  
Consul-Général de Belgique.*

Ainsi nous fut fournie la preuve évidente que le vrai coupable n'est pas, comme on le croyait d'abord, et comme le disions plus haut le Ministre Abel Bonnard, mais bien le Chef du Gouvernement Français, c.à.d. Pierre Laval.

Observons une fois de plus qu'à cette date du 3 août 1942, date à laquelle l'Agneau mystique fut enlevé par le délégué allemand, toute la France n'était pas encore occupée, et notamment Pau était encore ville libre.

(Juin 1943)

\* \* \*

Nous sera-t-il donné d'écrire à bref délai le Chapitre IV et que nous intitulerons:

*Le retour de l'Agneau mystique à St. Bavon.*

Alors comme le mercredi 29 septembre 1920 sera reçu le tableau à l'entrée principale de la cathédrale aux sons des cloches, et du carillon du beffroi. Les rues de la ville se paviseront à nouveau, car tous les cœurs des vrais Gantois s'uniront une fois de plus dans l'amour de leur immortel et incomparable chef d'œuvre: l'Agneau mystique des Van Eyck.

19 septembre 1944.

#### APPENDICE

N° 1

Ministerie  
van Openbaar Onderwijs

*Brussel, den 30<sup>m</sup> September 1939.*

*Mijnheer,*

*Ik heb de eer U te verzoeken alle noodige maatregelen te treffen voor de vrijwaring van de histori-*



sche monumenten en hun artistiek meubilair, waarvan de bewaring aan Uw instelling is toevertrouwd.

Van de gemakkelijk vervoerbare voorwerpen, zooals schilderijen, klein beeldhouwwerk, goud- en zilverwerk, enz., dient onmiddellijk een lijst opgemaakt bij het minste gevaar moeten zij opgesloten worden in kisten welke daartoe dienen gereed gehouden. Zoodra zij gevuld zijn, moeten deze kisten in goed droge plaatsen in veiligheid gebracht worden. Een afschrift van de lijst der voorwerpen dient aan de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen overgemaakt, met aanduiding van de bergplaats.

De niet vervoerbare kunstwerken, zooals beeldhouwwerk op steen, groote houten retabels, glasramen; enz., zullen te gepasten tijde beschermd worden met zakjes zand, die eveneens nu reeds daartoe moeten gereed gehouden worden.

Over enkele dagen zal een afgevaardigde van het Ministerie van Openbaar Onderwijs zich ter plaatse begeven, om zich rekenschap te geven van de getroffen maatregelen.

De Minister,  
Duesberg.

N<sup>o</sup> 2

L Stadsbestuur  
van Gent

Gent, den 11<sup>en</sup> Oktober 1939.

5<sup>e</sup> Bureel. Aanw. L/104

Den Heer Kannunik Van den Gheyn,  
Spiegelstraat 10,  
Gent.

Heer Kannunik,

Als gevolg op de vraag die ons toegezonden werd den 26 Sept. jl door de Stedelijke Commissie der Monumenten en Stadszichten, laten wij U ons akkoord geworden om de krocht der St. Baafskerk in twee te scheiden, door eene rechtloopende houten afsluiting.

Het gedeelte dat U aldus voorbehouden wordt omvat:



- 1° de rechthoek die reeds door uw zorgen afgesloten werd;
- 2° een bijkomende rechthoek met de trap die toegang geeft tot de kerk;
- 3° een bijkomende rechthoek, kant Limburgstraat. Aanvaard, E.w. Heer Kannunik, de uitdrukking onzer hoogachtende gevoelens.

De Stadssecretaris, Het College van  
Burgemeester en Schepenen,  
René Story.  
Norro.

N° 3  
Koninkrijk België

Brussel, den 10<sup>en</sup> Oktober 1939.

Koninklijke Commissie  
voor  
Monumenten en Landschappen

N° 8.747/B.

Mijnheer de Gouverneur,

Naar verluidt is men in de St. Baafskathedraal te Gent voornemens het polyptiek van Van Eyck, in geval van gevaar, in veiligheid te brengen in de crypte. Dit schijnt o.i. zeer prijsbaar. Doch volgens ons wordt medegedeeld heeft het Gemeentebestuur op den muur der crypte een opschrift aangebracht waarbij wordt bericht dat de crypte als schuilplaats moet dienen voor 500 personen. Nu, in die krocht bestaan ook talrijke oude muurschilderingen en deze zouden ook gevaar lopen te worden geschonden.

Mogen wij U verzoeken, Mijnheer de Gouverneur, bij het Gemeentebestuur van Gent tusschenbeide te willen komen opdat naar een andere schuilplaats voor personen zou worden uitgezien, b.v. in de overwelfde kelders van het Archief Geeraard Duivelsteen, van de Lakenhalle en van het Stadhuis, in de nabijheid der St. Baafskathedraal gelegen.

De Secretaris,  
(get.) J.H.E. Houbar

De Voorzitter  
(get.) B<sup>or</sup> Edm. Carton  
de Wiart.

Koninklijke Museums voor Schoone Kunsten van België

Kabinet  
van den  
Hoofdconservator

Brussel, den 6<sup>en</sup> December 1939.  
9, Museumstraat

*Mijnheer de Kannunik,*

*Ik heb van U mogen vernemen dat het in uw bedoeling ligt de beide luiken van «Het Lam Gods», die eigendom zijn van onze Koninklijke Museum en die aan de Sint-Baafskerk in bruikleen werden gegeven, bij een overval van ons land, in de krocht van het koor van Sint-Baafs onder te brengen. Nu hoor ik echter dat het voornemen bestaat, in geval van gevaar, deze krocht te laten dienen als schuilplaats voor 500 personen. Zoo dit waar mocht worden bevonden, dan zouden onze kunstwerken niet meer in volstrekte veiligheid zijn, ook al waren zij van het publiek gescheiden door een afsluiting. Wanneer U mij geen stellige verzekering kunt geven dat de beide luiken met Adam en Eva zullen ondergebracht worden in een schuilplaats, waar zij volstrekt verzekerd zijn niet alleen tegen bomaanval, maar ook tegen brandgevaar, tegen diefstal of welkdanige beschadiging, dan zal ik mij genoodzaakt achten voor te stellen deze kunstwerken weer onder mijn toezicht te hebben om hun een veilige schuilplaats te bezorgen.*

*Met de meeste achting verblijf ik, Mijnheer de Kanunnik,*

*Uw dw. dr.  
De Hoofdconservator,  
Leo Van Puyvelde.*

*Mijnheer de Kannunik G. van den Gheyn,  
Conservator van de Kunstwerken van Sint-Baafs,  
10, Spiegelstraat,  
Gent.*

N° 5  
Hoofdkerk St. Baafs  
Cathédrale St. Bavon  
Gent - Gand

Le 12 janvier 1940.

\*

Monsieur Rolland,

Comme suite à notre entretien du 10 janvier ct.,  
permettre-moi de vous fournir quelques renseignements complémentaires-

1° La crypte n'est-elle pas humide?

a) Pendant la guerre de 1914-18 le triptyque sur bois de Juste de Gand et le tableau de Rubens y ont été déposés depuis septembre 1914 jusque fin novembre 1918, donc pendant plus de quatre ans. Ces œuvres d'art sont sorties de la crypte absolument indemnes.

b) Les fresques découvertes en octobre 1936 dans la crypte et débarrassées du badigeon qui les protégeaient, se conservent en parfait état depuis plus de trois ans, et on n'y a pas encore relevé la moindre atteinte d'humidité.

c) Il y a dans la crypte trois autels avec tableau à panneaux en bois datant du XVI<sup>e</sup> siècle et l'un de 1604. Ces tableaux sont en parfait état de conservation. Depuis les 3 1/2 siècles ils auraient en beaucoup à souffrir si la crypte était humide.

2° Les voûtes sont-elles solides?

Pour vous donner plein assurance à ce sujet MM. les Chanoines membres du Chapitre de St. Bavon se proposent de s'adresser à une compétence officielle (ingénieur ou architecte) et le prieront de donner son avis dans un rapport écrit.

3° MM. les chanoines expriment le désir qu'au cas ou en raison des hostilités le polyptique devrait être transféré par les soins du gouvernement belge, le ministre compétent veuille bien munir le mandataire d'un écrit signé par lui et stipulant l'engagement de remettre le tableau à la cathédrale après la conclusion de la paix et dans les conditions fixées par l'arrêté royal du 20 août 1921.

Je vous serais très obligé s'il vous plaisait de bien vouloir m'envoyer une lettre par laquelle vous me confirmiez votre accord sur les trois points.

*Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Monsieur Rolland, à l'assurance de ma considération très distinguée.*

*Chanoine Van den Gheyn.*

*A cette date du 12 janvier je n'ai pas encore reçu de la ville confirmation de ce que vous vouliez me dire que l'administration communale renonçait à la crypte de St. Bavon comme abri.*

N° 6

Ministère  
de  
l'Instruction Publique

---

*Anvers, le 14-1-40.  
67, rue St. Hubert.*

*Cher Monsieur le Chanoine,*

*Je reçois à l'instant à Anvers vos deux lettres et m'empresse de vous faire savoir qu'elles me sont bien parvenues.*

*Je ne suis personnellement pas autorisé — vous vous en doutez — à prendre un engagement au nom de l'Etat. C'est pourquoi je communique votre demande au Cabinet du Ministère. Mais il me semble évident que satisfaction pleine et entière vous sera donnée.*

*Si quelque chose n'allait pas, n'hésitez pas à m'avertir personnellement, vous savez que mon dévouement vous est acquis.*

*Veillez croire, cher Monsieur le Chanoine, à mes sentiments bien respectueux.*

*Paul Rolland  
Délégué du Ministre.*

Confidentielle.

Nunziatura Apostolica. Bruxelles, le 8 février 1940.

*Cher Monseigneur,*

*En réponse à la démarche que Monsieur le Chanoine van den Gheyn et M<sup>r</sup> Hulin de Loo ont faite auprès de moi il y a quelques jours, je m'empresse de faire savoir à Votre Excellence que le Saint Siège bien volontiers accueillerait dans la Cité du Vatican le chef-d'œuvre des Frères van Eyck, l'Agneau Mystique.*

*Le Saint Siège, comme il est naturel, n'entend pas prendre aucune responsabilité pour ce qui concerne le voyage et la garde du Polyptique. Celui-ci, cependant, serait l'objet de soins et de précautions les plus sérieuses.*

*Je me permets de prier Votre Excellence de vouloir bien porter de ce qui précède à la connaissance de M<sup>r</sup> le Chan. van den Gheyn et de M<sup>r</sup> Hulin de Loo, et, en la remerciant d'avance, je lui offre les nouvelles assurances de mon affectueux dévouement en J.C.*

*Micara,  
Nonce apostolique.*

*Son Excellence Rév. me  
Mgr. Honoré-J. Coppeters  
Evêque de Gand.*



# Historisch en archeologisch onderzoek van het portus Eename <sup>(1)</sup>

door

A.L.J. VANDE WALLE

aan de Kon. Musea voor Kunst en Geschiedenis, Brussel

**I**N de Xe en XIe eeuw staan we voor een der merkwaardigste verschijnselen in de Geschiedenis van West-Europa: het ontstaan der steden. In die periode ontrolt zich het wordingsproces van bekende handelscentra als Brugge, Antwerpen, Gent, Keulen, Parijs, St-Omaars, Valenciën, Amiens, Bordeaux en zooveel andere. Over de sociale, oeconomiche en cultureele evoluties die zich in verband hiermee voltrokken, hebben we slechts schaarsche gegevens, die onze gewettigde belangstelling niet kunnen voldoen. Het is bekend dat de historiographie uit de Xe en XIe eeuw, bijna uitsluitend door geestelijken opgesteld, deze verschijnselen volledig verwaarloost. Zij besteedt er slechts aandacht aan voor zoover zij belang hebben voor de geestelijke gemeenschap. Zoo zien we bv. den kroniekschrijver Gilles d'Orval over de vrijstellingen der stad Hoei heenstappen « ten einde zijn lezer niet te

- 
- (1) Wij houden er ten zeerste aan al de personen en inrichtingen die ons tot nog toe hielpen de uitdrukking van onze bijzondere erkentelijkheid aan te bieden. In de eerste plaats gaat onzen dank aan den Weledelen Heer en Mevrouw Beaucarne te Eename, die spontaan hun merkwaardig privéarchief tot onze beschikking stelden en de opgravingen steeds op daadwerkelijke wijze aanmoedigden en ondersteunden. We betuigen hiermede onzen, welgemeenden dank aan Dr. Paul Rogghé en Dr. J. Dhondt uit Gent, die ons bij de geschiedkundige opzoekingen met hun geleerde ervaringen bijstonden. Verder mochten we ons deels bij de geschied-, deels bij de oudheidkundige studie

vervelen ». (2) Zeldzaam zijn ook de oorkonden en de getuigenissen van vóór de XIIIe eeuw die ons bereikten. (3) Zoodat we ten slotte voor dit tijdvak uit onze Geschiedenis over weinig gegevens en veel hypothesen beschikken. Dat een archeologisch bodemonderzoek voor alle zoeven genoemde localiteiten zoo goed als onmogelijk is kan men onmiddellijk gissen uit hoogervermelde nomenclatuur. Inderdaad hebben de vlug op mekaar volgende bouwperioden er overal den ondergrond totaal verwoest. Bovendien beletten de huidige bouwcomplexen er de gewenschte plaatsen te bereiken. Het portus « Iham » of « Eham », waarover wij het zullen hebben, vormt een gelukkige uitzondering hieróp. Dit portus, toen het na een niet onaanzienlijken bloei, in het midden der XIe eeuw ten onder ging ten gevolge van bepaalde politieke gebeurtenissen, zag op zijn puinen een abdij oprijzen. De overige plaats van het verdwenen portus werd tuin-, akker- en weidegrond der abdij, en bood ruimte voor de ontwikkeling van een dorp met een zuiver landbouw karakter. Evenals het portus verdween ook de abdij. (4) Onder de Fransche Revolutie werden haar gebouwen tot den grond afgebroken. Dit klooster liet ons niet alleen documenten na van onschatbare waarde, (5) maar bewaarde binnen zijn beluik (dat ca. 10 Ha. bedroeg)

---

verheugen in de vereerende belangstelling en raadgevingen van Prof. P. Fredericq, van Prof. Breuer, Directeur van den Rijksdienst voor Opgravingen, van Prof. C. Leurs, Prof. Vande Weerd, Prof. Ganshof van de Universiteit van Gent, en de Eerw. Broeders van het Hooger Instituut St-Lucas te Gent, in het bijzonder van Prof. Broeder Firmin en van Prof. Broeder Albert, alsook van Dr. Delrue van Rijssel, Prof. Meersseman van het Instituut St-Sabina te Rome, den Eerw. Heer M. Ascoop van de Normaalschool van St. Niklaas, en Dr. C. J. J. Wensma van Amsterdam. Wij danken van harte den Dienst van Bruggen en Wegen en het Havenbestuur der stad Gent voor hunne vriendelijke bereidwilligheid. Wij trokken ruimschoot nut uit de luchtphoto's en luchtphotogrammetrische plans opgenomen door de « Soc. Ann. Belge de Photographie Aérienne » en last but not least betuigen we onze erkentelijkheid aan den Photographischen Dienst en Laboratoria der Konkl. Musea van het Jubelpark te Brussel, onder leiding van Dr. P. Coremans, die door onze werken op den voet te volgen en zijn nuttige wenken veel bijgedragen heeft tot het algemeen welslagen van onze studie. Wij zijn allen ten zeerste verplicht.

- (2) H. PIRENNE, *Les villes et les institutions urbaines*, Alcan, Paris; N.S.E. Bruxelles, 1939, Deel I, bl. 380, 2.
- (3) H. PIRENNE, op. cit. t. I, bl. 380-381.
- (4) EDM. BEAUCARNE, *Histoire de l'abbaye d'Eename*, 1895, Gent, bl. 517; de afbraak gebeurde door Ant. Vanden Hende, bouwkw., Oudenaarde.
- (5) CH. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, Bruges, 1881. EDM. BEAUCARNE, *Notice sur la commune d'Eename*, 2 vol., 1895. Fonds Abdij van Eename, Rijksarchief te Gent. Privéarchief der familie Beaucarne te Eename, en verspreide stukken.

gronden, die tot op heden zo goed als onaangetast bleven en zich voor een oudheidkundige studie bijzonder gunstig voordoen.

Ons doel is niet in deze weinige bladzijden den lezer een uitgebreid verslag te geven van de talrijke opzoekingen, peilingen en opgravingen die we gedurende de laatste vier oorlogsjaren ondernamen, maar wel een synthese van de geschiedkundige navorschingen die het archeologisch onderzoek leidden en in het vervolg ook richting zullen geven.

### TOESTANDEN DIE HET X<sup>e</sup> EEUWSCHE CASTRUM (DE PRÆ-STEDELIJKE KERN) VOORAFGINGEN

Er kan met geen voldoende zekerheid uitgemaakt worden wat er eigenlijk het X<sup>e</sup> eeuwsche castrum voorafging. Aan de grens tusschen de tegenwoordige gemeente Eename (6) en de gemeente Mater vinden we een karakteristieke toponomische benaming «Caster» voor een gehucht en een «casterstraat» die er doorheen loopt. Vannérus in «Le Limes et les Fortifications Gallo-romaines en Beligues» (7) vermeldt een zgn. Romeinsche heirweg die van uit het Oosten (Keulen) komt en loopt over Assche (8), Velzeke, Volkegem, en die verder over Wervicq naar Boulogne zou gaan. Deze baan moest dan ofwel te Oudenaarde, ofwel te Eename over de Schelde loopen (9). Bij peilingen te Eename (10) constateerden we de aanwezigheid van een oude bestrating ongeveer 2 m. onder het straatpeil van den huidigen Dendermondschen steenweg. Een onderzoek te Velzeke (11) op enkele plaatsen in de nabijheid van deze baan laat ons toe de meening van Vannérus bij te treden.

Een tekst van 847 vermeldt «*in pago Brabantensi, Securiacum*,

- 
- (6) Eename is gelegen aan de Schelde, halfwege Gent en Doornik, Arr. en Kanton Oudenaarde. DE POTTER (FR.) en BROECKAERT. *Geschied. Gemeenten Oost-Vlaand., Arr. Audenaarde, 1<sup>e</sup> deel.*
  - (7) VANNERUS, *Le Limes et les fortifications Gallo-romaines en Belgique*, Bruxelles 1943, bl. 3, 8.
  - (8) Zie hierover S. DELAET, *Assche-Kalkhoven, een Gallo-Romeinsche nederzetting in onze gewesten*, Bijdrage tot Geschiedenis en Oudheidkunde, Oudheid- en Geschiedkundige Kring van Gent, Nov. 1943, bl. 29 tot 45.
  - (9) Zie J. DHONDT, *Bijdrage tot de Geschiedenis van Oudenaarde*, onuitgegeven manuscript, bl. 2.
  - (10) Peilingen die we aldaar ondernamen op 27 Oct. 1944, niet gepubliceerd verslag.
  - (11) Dit blijkt uit een onderzoek dat we samen met Dr. S. J. De Laet ondernamen in Nov. 1943.

*Neonifium, Baceroth, Deccla, Squindresch, Bersalis* ». « *Squindresch* » door Piot geotographieerd « *Squindresch* », wordt geïdentificeerd met « *Zwijndriesch* », een afhankelijkheid van Eename (12). Dit is de oudste vermelding die we ontmoeten van een plaatsnaam van Eename. Het betreft een plaats ca. 800 m. verwijderd van de plaats waar we in de Xe eeuw de burcht weten staan. Nu stelt zich de vraag: indien er reeds op dit oogenblik een handelscentrum te Eename bestond, zou men niet oogenschijnlijk deze « *Zwijndriesch* » in verband met Eename hebben vermeld? Nog een andere vraag dringt zich op: bedoelde men in 847 met « *sguindresch* » eenzelfde oppervlakte grond of een grootere dan diegene waarmee we in de XVIe en XVIIe eeuw (13) en heden nog « *Zwijndriesch* » bedoelen? Wijst deze toponomische naam niet op een ruraal karakter dezer plaats? Of bestond er desondanks reeds een portus of een castrum dat op het einde der IXe eeuw verdween, zooals enkele onbetrouwbare geschied- en kroniekschrijvers uit de latere tijden hardnekkig blijven bevestigen? (14)

Jammer genoeg zijn al deze gegevens nog slechts vaag. Alleen een deskundig geleide spade kan bijdragen tot de oplossing van het probleem.

Vóór den bouw van het castrum, was Eename een uitgebreide parochie toegewijd aan St-Vedast (15) die zich uitstrekte langs den rechteroever van de Schelde. Later werd de parochie gescheiden in Nedereename, waar de primitieve kerk stond, en Eename (16).

In de Xe eeuw was het gebied waarschijnlijk staatseigendom, toen het in handen kwam van Graaf Godfried van Verdun, hertog van Neder-Lotharingen, die in de streek een reeks staatsgoederen verwierf. (17)

De configuratie van den bodem die ook een zekere rol speelde in de keuze van de plaats van den burcht en het ontstaan der handelsagglomeratie, is in de nabijheid van de Schelde gekenmerkt door weiden en vochtige meerschen. (18) Een soort kleine landtong die iets hooger

(12) BONENFANT P., *Le Pagus de Brabant*, Bulletin de la Soc. d'Etudes Géographiques, mai 1935, p. 36-37.

(13) Zie *Cadastraal Atlas der Abdij van Eename*, privéarchief Beaucarne.

(14) Deze worden vermeld in Beaucarne, op. cit., deel I, bl. VII. *Un annaliste, qui a écrit sur des documents que nous ne possédons plus...*

(15) J. DHONDT, op. cit. bl. 3.

(16) Id.

(17) Id. bl. 3-9.

(18) *Cadastraal Atlas der abdij van Eename*, op. cit., en onuitgegeven « *Memoriaal* » van abt. ANT. DE LOOZE, manuscript, bl. 140 e.a., Archief Beaucarne, Eename.



gelegen is dan de omringende weiden, schuift erin vooruit. (19) Het is daarop dat de burcht en de handelsnederzetting zullen ontstaan. Het is eveneens over deze kleine landtong dat een oude baan in den overtocht van de Schelde voorzag. (20)

### DE PRÆ-STEDELIJKE KERN

Naar algemeenen regel ontstaan de portussen in de Xe en Xle eeuw, in de nabijheid, dikwijls in de onmiddellijke omgeving van een versterking. (21) Het castrum (22) van Eename was de hoofdvesting van de mark Eename. Deze ontstond onder volgende omstandigheden: Na de definitieve incorporatie van Lotharingen in het Deutsche Rijk, in 925, door Hendrik de Vogelaar bewerkstelligd, werden de Brabantse Graafschappen, in het bijzonder de twee westelijke zijden die aan de Schelde grensden, — de Graafschappen Chièvres en Biest — de grensgebieden van het Deutsche Rijk tegenover Frankrijk en zijn machtigen vazaalstaat Vlaanderen (23). Ten einde het hoofd te bieden aan de niet ophoudende ondernemingen van de Fransche Carolingers en de Graven van Vlaanderen, vereëngde Otto I, omtrent het midden der Xe eeuw, de twee Westelijke Graafschappen tot een enkele Mark. Hij stelde aan het hoofd van Iham, ook Eiham genoemd (24) een zekeren Godfried van Verdun, uit het huis der Ardensche Graven. (25)

- 
- (19) **Opmetingen 1943**, door J. DUCATILLON, landmeter te Oudenaarde voor den Rijksdienst voor Opgravingen.
- (20) Dit besluit dringt zich op. Indien men den steenweg op Brussel, gaande van Mater naar Eename volgt eens voorbij de St-Laurenskerk, verder verbindt met de St-Salvatorportuskerk en vandaar doortrekt naar den burcht. Recht over den burcht, aan den overkant van de Schelde teekent zich deze baan heden nog duidelijk af op het grondgebied van de gemeente Eine.
- (21) **GANSHOF FR., Over Stadsontwikkeling tusschen Loire en Rijn gedurende de Middeleeuwen**, Standaardboekhandel Antwerpen, Hoofdst. II.
- (22) Sig. Auct. Affl. M. G. SS. VI. 399, 'op het jaar 1005, in verband met Godfried van Eiham «Erat autem oppidum et castrum munitissimum et sedes principalis ducatus regni Lotharici...».
- (23) Zie hierover **FRANZ-REINHOLD, Die Marken Valenciennes, Eename und Antwerpen im Rahmen der Kaiserlichen Grenzsicherungspolitik, in Rheinische Vierteljahresblätter**, jg. X, 1940, blz. 229-276, voornamelijk «Die planmäßige Anlage und das Character des Markensystems».
- (24) Sig. Auct. Affl., loc. cit.
- (25) Meer inlichtingen over dit geslacht kan men vinden in H. REIM, **Die Ahnen und Geschwister des Ersten Luxemburger Grafen Siegfried**, Diss. Bonn.



een familie die steeds goede betrekkingen had onderhouden met de Ottónen. (26)

Als vermoedelijke datum voor het bouwen van den burcht en het oprichten van de Mark Eename zijn we geneigd 974 te aanvaarden (27), d.i. namelijk het tijdstip waarop de gespannen verhouding tus-schen Duitschland en Frankrijk en de Graaf van Vlaanderen haar hoogtepunt bereikte (28) en de aanwezigheid van een versterking noodzakelijk was.

Het castrum of castellum (29) was gelegen aan het uiteinde van voormelde landtong, omspoeld ten Westen door de Schelde zelf, ten Noorden en ten Oosten door een arm ervan, later genoemd : « le vieil escaut » (30), en ten Zuiden afgesloten door een breede sloot. Verwar-ring met den zgn. « Torre ten Walle » die zich in de nabijheid bevindt is niet mogelijk, aangezien we weten dat de burcht in 1063 in het bezit komt van den abt van Eename (31), en de abdij slechts in 1278 in het bezit komt van het « Torreken te Walle » (32). Verwarring met twee andere kadastrale perceelen gelegen te Nedér-Eename, respec-tievelijk genoemd « de borcht » en de « cleene borcht » is eveneens uit-gesloten, zooals duidelijk zal blijken uit het vervolg van deze studie (33). Burchten, zooals die van Eename, zijn ons slechts bekend uit enkele uitlatingen van kroniekschrijvers en enkele zeldzame verminkte substructies. Het castrum van Eename behoort tot het type der water-burchten, waarvan de plattegrond veel eenvoudiger voorkomt, omdat zij niet zooals de hoogteburchten aan menigvuldige eischen moet voldoen vanwege het relief van den bodem. Binnen de omheining van dergelijke burchten (34) vinden we gewoonlijk een zgn « domus » of « camera comitis » d.i. een donjon dat zich gewoonlijk in het midden en misschien

---

(26) FR-REINHOLD, R. V., op. cit. bl. 235.

(27) DHONDT, op. cit. bl. 1, 3.

(28) Ibid.

(29) Vermeld als « castrum » in Sig. Auct. Affl., op. cit. en eveneens in de Gesta Episc. Camerac., op. cit., en vermeld als « castellum » in Piot, Cart. Abb. Eename., op. cit., N<sup>o</sup> 1.

(30) Zie hierover verder in deze studie in verband met de kerken : de ligging van de burchtkapel die ons toeliet ook het castrum binnen zijn natuurlijke grenzen te situeeren.

(31) PIOT, op. cit., N<sup>o</sup> 1.

(32) PIOT, op. cit., pp. 290-292.

(33) Cadastr. Atlas der Abdij van Eename, op. cit.

(34) H. PIRENNE, op. cit., bl. t. I, p. 130.

te Eename iets meer naar het Noorden of het Westen bevond (35). Gewoonlijk ontmoette men er een kerk bediend door kanunniken (St-Donaas te Brugge, Ste-Veerle te Gent, St-Amaat te Dowai, St-Pieter te Rijssel, St-Winnox te Bergen (36). We weten dat er te Eename binnen in het castrum (*infra castrum*) een kerk opgetrokken was toegewijd aan O.L. Vrouw en eveneens bediend door kanunniken (37). Deze stichtingen hadden doorgaans de algemeene plattegrond-schikking van een kleine abdij met een kloosterpand (38). Te Eename grensde de collegiale kerk aan den Zuidmuur van de ommanteling van den burcht. We mogen niet uit het oog verliezen dat Eename de « *sedes principalis* » van de Mark genoemd werd, en dit niet zonder invloed kan geweest zijn op den bouw van den burcht.

De oppervlakte van den burcht van Eename komt eerder klein voor in vergelijking met sommige andere. Het castrum te Eename heeft slechts één Ha. oppervlakte, wat gering blijkt in vergelijking met het castrum van Gent; dat 4 Ha. 75 a. bedroeg en dat van Antwerpen dat men op 4 Ha. 77 a. berekende, terwijl dat van Provins maar 82 a. telde (39).

In verband met het ontstaan van de handelsagglomeratie kunnen we hieruit besluiten dat de oppervlakte van het castrum te Eename te klein was om een aanzienlijke handelaarsbevolking te herbergen (40). Het portus zou dus buiten de ommanteling van het castrum ontstaan. Hieruit blijkt eveneens, dat het niet zonder belang zal zijn het onderzoek van den bodem op de plaats van den burcht door te zetten.

#### DE HANDELSNEDERZETTING (HET PORTUS).

In den algemeenen regel is de kiemcel waaruit zich een portus (41) als Iham ontwikkelde, een nieuwe nederzetting, een nederzetting van

- 
- (35) D.w.z. nader bij de Schelde; binnen de omheining waren ook de kapittelgebouwen aanwezig.
- (36) PIRENNE, *ibid.*
- (37) *Gesta Episc. Camerac.*, loc. cit., « *Infra castro vero monasterium in honore S. Maria, deputatis canonicis...* »
- (38) C. ENLART, *Manuel d'Archéologie Française, depuis les temps Mérovingiens jusqu'à la Renaissance*. Deuxième partie, Architecture civile et militaire, Paris, 1929, Tome I, p. 9.
- (39) GANSHOF, op. cit., bl. 16.
- (40) Cfr. GANSHOF op. cit. p. 27.
- (41) Voor « Iham » als « portus » vermeld zie verder.

personen die bedrijven van een heel anderen aard uitoefenden dan de bevolking van het omliggende platteland. In de allereerste plaats handelsbedrijvigheid of een bedrijvigheid die met den handel verband hield (42). De gunstige gelegenheid voor zulk een bedrijvigheid moet zich te Eename reeds vroegtijdig hebben voorgedaan. De natuur bevoorrechtte deze plaats. De vloed van de zee liet zich op de Schelde tot iets voorbij Eename voelen en ging niet verder ten gevolge van de hoogere ligging van den bodem (43). Met het gevolg dat de booten die zich tot daar lieten meedrijven, dan verder moesten getreild worden, (44), hetzij door manschappen of paarden (45), die ter plaatse moesten kunnen gevonden worden. Maar verder stroomopwaarts is de diepgang van de Schelde geringer dan stroomafwaarts, als gevolg derzelfde geografische gesteldheid. D.w.z. dat de scheepvaart stroomopwaarts moest gebeuren door booten met een kleineren diepgang (46) en al de daaruit voortvloeiende bedrijvigheden te Eename konden uitgeoefend worden.

Dat deze bewoners van Eename, in de teksten aangeduid als « coloni » (47) in tegenstelling met de « ruricoli » (48) (eigenlijk « rustici ») van dezelfde plaats, ook nog op een andere wijze actief waren, mag men gerust veronderstellen, doch den aard dier bedrijvigheid is niet juist te bepalen. De gelegenheid aan wolnijverheid te doen bestond eveneens, gezien de aanwezigheid van vochtige weiden, waar later de abdij haar kudde schapen laat grazen (49). We mogen in verband hiermede doen opmerken dat H. Pirenne in zijn werk « Les Draps de Frise » de gynecéa der Heeren van Eename en Ath vermeld, die in de XIe eeuw de wol hunner kudden verwerken (50). Dit is echter

- 
- (42) Cfr. FR. GANSHOF, op. cit., bl. 50 en vlg.
- (43) Gegevens ons verstrekt door den Dienst van Bruggen en Wegen te Gent en het Havenbestuur van Gent. De noodige teekeningen en doorsneden op den stroom, zullen we in latere rapporten publiceeren. Zij bevestigen ruimschoots de hoogervermelde gegevens.
- (44) Id.
- (45) Zie het « Tapijt van Bayeux » (Enlart, Arch. Militaire, t. II, p. 663) verm. einde XIe eeuw geweven, stelt transportschepen voor die zeilen gebruiken om zich voort te bewegen.
- (46) Id. het verschil tusschen boot en vrachtschip komt duidelijk voor op de afbeeldingen van « Tapijt van Bayeux ».
- (47) PIOT, op. cit., N° 2, « locus quem dicunt Eham, qui jam pridem satis floruerat seculariter et membris et colonis... »
- (48) PIOT, id. N° 1.
- (49) Onuitgegeven « Memoriaal van ANT. DE LOOZE, op. cit., p. 153, « regulen voor den schaper ».
- (50) p. 77 en 76.

onvoldoende opdat we evenals voor Gent, tot het bestaan eener lokale lakennijverheid zouden mogen besluiten. Later ontmoeten we te Eename eveneens het verwerken van vlas (51).

De eerste handelsnederzetting moet ontstaan zijn in functie van het castrum en de handelswegen, of juister van de banen en de aanlegkaaien aan de Schelde.

Wij hebben de verschillende mogelijkheden voor het ontstaan van aanlegkaaien onderzocht. Deze hangen af van de inwerking van den « Thal-strom » op de oevers van de rivier. Van de twee voornaamste mogelijkheden die zich aldus voordeden (52) is de eerste en wel de bijzonderste, de binnenbocht van den zgn. « Vieil Escaut » waarvan de toegang beschermd werd door het castrum, en die gelegen was dichtbij de baan, en die bovendien het niet te onderschatten voordeel bood niet aan de onmiddellijke grens te liggen van het Graafschap Vlaanderen, voordeel dat nog duidelijker naar voren zal komen in het vervolg van deze bijdrage. Het is mogelijk dat er eveneens een aanlegkaai bestond, in de nabijheid van de St-Vedastuskerk te Nedereename. We vinden op de kaarten van de XVIe en XVIIe eeuw (53) zulk een kaai aangeduid onder de benaming « Breenaert ». Wij zijn geneigd deze eerste mogelijkheid aan te nemen, te meer daar het portus zich later in die omgeving ontwikkelt, wat door de ligging der latere portuskerken atdoende bewezen wordt (54).

Niettegenstaande den strijd die omstreeks het jaar 1000 tusschen het Graafschap Vlaanderen en Duitschland begon (55), en onder meer den middenloop van de Schelde betrof (56), vinden we in de Sig. Auct. Affl. (SS.VI. p. 399) op het jaar 1005, Eham vermeld als « oppidum et castrum munitissimum et sedes principalis ducatus regni Lotharici... ». Het woord « oppidum » gebruikt de kroniekschrijver eveneens wanneer hij het heeft over Milaan, Assche, Oudenaarde, Wavre (Brabant). We mogen hieruit besluiten dat Eename niet alleen zijn aandacht ge-

---

(51) VANDEN HAUTE C. « La campagne de Louis XIV autour d'Audenarde et de Gand, d'après un mémorial inédit d'Antoine de Looze, abbé d'Eename », Gand, W. Siffer, 1922; p. 17 (F<sup>o</sup>. 51).

(52) Wij hebben eveneens rekening moeten houden met de mogelijke verplaatsing van het rivierbed.

(53) Cadastraal Atlas der Abdij van Eename, op. cit.

(54) Zie verder in verband met de kerken van het portus.

(55) DHONDT, op. cit., bl. 1.

(56) Id.



trokken heeft als versterkt kasteel, maar ook als localiteit. Dat Iham toen reeds als handelsagglomeratie versterkt was, is niet uitgesloten gezien zijn ligging aan de grens, maar niet afdoend bewezen. Het is niet onbelangrijk in aansluiting hiermee te doen opmerken dat bv. te Keulen de « Rheinvorstadt » reeds omwijd was in 948, (57). Namen reeds een versterkt portus of vicus had in 937, (58), Luik zijn eerste stadomwalling bezat vóór 1002, (59), terwijl Doornik slechts tusschen 1050 en 1090, en Gent en Dowai slechts voor het einde der XIe eeuw door wallen versterkt werden (60). Wij besluiten hieruit dat het voor de studie van het portus van Eename niet zonder belang zou zijn de wallen die door de latere abdij blijkbaar ter verdediging werden gebruikt, archeologisch te onderzoeken. We bedoelen hiermee voornamelijk, de „Langhe Gracht”, „de Kerckhofgracht”, „de Proesdiegracht” en de grachten aan het „Coiweken” (61).

We weten dat reeds bij den aanvang van de XIe eeuw, misschien einde Xe, Godfried van Verdun den handel te Eename bevorderde (62). Hij richt er alles in wat voor den handel noodzakelijk was (63), o.m. : « navigium » (64) waardoor we ofwel scheepvaart of aanlegkaai moeten verstaan, alsook een markt (mercatum), (65), terwijl hij er het tol (teloneum) eischte. (66)

In 1011 vinden we Iham als portus vermeld (67). In 1012 kwam het tot een vrede tusschen het Graafschap Vlaanderen en Duitsch-

(57) GANSHOF op. cit., p. 36.

(58) Ibid.

(59) Ibid.

(60) Ibid.

(61) Cadastraal Atlas der abdij van Eename, op. cit.

(62) GESTA EPISC. Camerac, op. cit., (M.G.H.SS., t. VII, p. 465) « De villa Iham. Est etiam locus super Scaldum fluvium, quem dicunt Iham, ubi modernis temporibus honorabilis vir comes Godefridus, et uxor sua Mathildis, Matrona videlecit memorabilis (erat enim suum praedium, suis usibus opportunum) castro quidem munito: navigium, mercatum, teloneum, caeteraque negotia statuerunt. Infra castrum vero monasterium in honore Sanctae Mariae deputatis canonicis, fundaverunt. Extra autem Herimannus filius duo monasteria struxit, unum Sancto Laurentio, alterum Sancto Salvatori. Nunc igitur locus, utpote noviter instructus, ex omni sufficientia floret, et tamen esset uberior, nisi crebro hostili incursione quateretur, quod maxime ab inimicis Dei patitur, pro stabilitate regni et fidelitate imperatoris. »

(63) Zie voorgaande noot.

(64) Zie voorgaande noot.

(65) Zie voorgaande noot.

(66) Zie voorgaande noot.

(67) VITA S. MACHARI (M.G.H. SS. T. V. 2 p. 616) « Ex ginentio comitis Heinrichi, de portus scilicet Einhamma l... »



land (68), maar reeds in 1020 grepen opnieuw vijandelikheden plaats (69). Welk een invloed deze politieke gebeurtenissen juist uitoefenden op het portus is niet bekend.

Waarschijnlijk werd een gedeelte ervan vernield (70). Reeds voor 1029 bleek het noodzakelijk twee nieuwe kerken aan de reeds bestaande toe te voegen (71). De eene werd toegewijd aan St-Salvator en de andere aan St-Laurens, respectievelijk ca. 275 m. en ca 575 m. van den burcht gelegen. (72) De oude moederkerk St-Vedastus was ongeveer 900 m. ten Noord-Oosten van dezelfde plaats gelegen.

Het aantal der kerken, dat even talrijk is als deze van Gent op hetzelfde oogenblik, kan een approximatief idee geven van de dichtheid van de bevolking van Iham.

Vergelijken we even: de St-Veerlekerk in het Gravensteen te Gent, de O.L. Vrouw collegiale in de burcht te Eename. Te Gent waren misschien de twee abdijkerken toegankelijk voor de portusbewoners, en te Eename de twee portuskerken St-Salvator en St-Laurens; Daarboven bestonden nog te Gent de portustempel St. Jan en te Eename stond de moederkerk beslist open voor de «coloni». (73)

In 1033 deed Boudewijn V een aanval op Eename, verwoestte de burcht en wist zijn macht tot over de Schelde uit te breiden (74). De keizer kwam echter weer opdagen, doch moest zich ten slotte in 1040 bij Boudewijns verovering neerleggen (75). Het portus leed onder al deze gebeurtenissen (76).

Na den dood van Markgraaf Godfried van Eename, ging de heerschappij over de Mark en meteen den burcht over op zijn zoon Herman, die op zijn beurt stierf in 1029 (77). Zijn schoonzoon Reinier V

---

(68) DHONDT, op. cit., bl. 2, 6.

(69) Ibid.

(70) *Gesta Episc. Camerac.*, loc. cit.

(71) Herman, zoon van Godfried van Verdun stierf in 1029, DHONDT, *ibid.* bl. 5.

(72) Deze Herman richt deze twee kerken op, *Gesta Episc. Camerac.*, loc. cit.

(73) DE CLERCQ, *Kerkelijke Instellingen te Gent, in verband met de oudste stedelijke Geschiedenis.* (Nederlandsche Historiebladen d. 3).

(74) DHONDT, op. cit., bl. 4, 18.

(75) *Id.*, bl. 1; 4, 19-20.

(76) *Gesta Episc. Camerac.*, loc. cit.

(77) DHONDT, op. cit., bl. 5, 21.

van Henegouwen erfde Eename van hem. (78). Deze Reinier liet op zijn beurt Eename over aan zijn zoon Herman. (79)

In 1047 sluit de Graaf van Vlaanderen het bekendt accoord met dezen Herman, waardoor blijkbaar de wettige Graaf van Eename de rechten van den Graaf van Vlaanderen over het land van Aalst erkende (80). Aan dit feit hecht men terecht een groot belang in onze Vaderlandsche Geschiedenis.

Maar het einde van Iham was nakend. Inmiddels was de «turris» te Oudenaarde, een mijl stroomopwaarts van Eename, aan den Vlaamschen oever gebouwd geworden (tusschen 1000 en 1034) (81). Een kroniek die gaat tot in 1044 getuigt nog van den bloei van Eename; dat na een vernieling was heropgestaan (82). Na 1044 en voór 1063 was het portus Iham bijna of heelemaal te niet (83), en verzekerde door zijn verval de glorie van het intusschen ontstane Oudenaarde, dat weldra de rol van oëconomisch en militair centrum in de plaats van Eename zal vervullen (84).

In 1063 stond Boudewijn III het territorium en de oude burcht (antiquum castellum) af aan een monnik, Walbert geheeten, afkomstig van de abdij van St-Vaast, om er een abdij op te richten (85). Naast de godsdienstige overwegingen die hem hierbij konden leiden, streefde hij oogenschijnlijk terzelfdertijd een practisch doel na: het buiten betwisting stellen van het eigendomsrecht van het domein en beletten dat het opnieuw in handen zou vallen van vijanden. Het is ook niet uitgesloten dat hij Walbert, den hierboven genoemden monnik, wou begunstigen.

De eerste abt van de abdij richtte de gebouwen van de abdij op aansluitend bij de kapel van het castrum, of misschien betrok hij eenvoudig de woonsten der kanunniken indien deze nog recht stonden (86).

---

(78) Ibid.

(79) Ibid.

(80) Ibid.

(81) Ibid. bl. 4, 16.

(82) Gesta Episc. Camerac., loc. cit.

(83) 1044, d.i. na het schrijven van de Gesta Episc. Camerac., loc. cit. - 1063, stichting van de abdij van Eename (PIOT, op. cit., Nr. 1).

(84) DHONDT, op. cit., bl. 5 en 10.

(85) PIOT, op. cit., Nr. 1.

(86) PIOT, op. cit., Nr. 356, « Acte concernant l'état de l'abbaye., et la réedification de la chapelle de St-Marie, qui était tombée en ruines... »

Indien de burcht op dit tijdstip nog niet ontmanteld was, dan werd hij het door den eersten abt (87).

Enkele jaren na de stichting (88) bracht men de «abdij en de tienden» over naar de dichtbij gelegen St-Salvatorskerk (89). De castrale kapel, ook «Capelle te Lotharijcke» of «la Gallerie» genoemd, geraakte mettertijd in verval, niettegenstaande de uitdrukkelijke belofte der monniken haar in goeden staat te onderhouden (90).

In 1641 vermeld Sanderus (91) nog het bestaan van de puinen dier kapel achter de gebouwen van de abdij. Een geschetste kaart uit het midden der XVIIIe eeuw (92) (vermoedelijk door Jan Baele van Gent opgemaakt) situeert de puinen van deze «kapel te Lotharijcke». Uit beide aanwijzingen konden we de ligging opmaken van deze kapel die verdween samen met de abdijgebouwen onder de Fransche Revolutie. Maar door het terugvinden van bovengenoemde kapel konden we ook den burcht binnen zijn natuurlijk kader van waterlopen situeeren. Een andere redeneering liet ons toe de plaats van de drie andere kerken terug te vinden. In de stichtingsoorkonde van de abdij van Eename (93) waarin de bezittingen van den toekomstigen abt beschreven worden, is er sprake van «ecclesiæ» die gelegen zijn ten Westen van den geheelen heuvel (totius clivi). Deze meervoudsvorm veronderstelt dus ten minste twee kerken. De eerste is ongetwijfeld de castrale kapel waarover wij het zoo juist hadden. De tweede is de St-Salvatorkerk. Deze overleefde ook het portus. We weten dat enkele jaren na de stichting, de gebouwen van de abdij overgebracht werden naar de kerk (94). In een tekst van 1139 (95) lezen we dat men de oude abdijkerk afbrak en er een nieuwe bouwde. Dat men de oude eerst moest afbreken vooraleer men de nieuwe kon bouwen, wijst er op dat de laatste de zelfde plaats innam als de eerste.

Nadien werden slechts restauraties aan de abdijkerk aangebracht, en uit de archieven konden we besluiten dat het een Romaansche kerk

---

(87) DHONDT op. cit., bl. 3, 15.

(88) PIOT, op. cit., N<sup>o</sup>. 356 en BERLIÈRE (I.D.U.) Documents inédits pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique, T. 1, p. 118 (Maredsous, 1894).

(89) Ibid.

(90) Ibid.

(91) SANDERUS ANT., *Flandria Illustrata*, 1641, 2 vol. p. 246.

(92) Zie kaarten JAN BAËLE, *Archief Beaucarne, Eename*.

(93) PIOT, op. cit., N<sup>o</sup>. 1.

(94) PIOT, op. cit., N<sup>o</sup>. 356.

(95) SIGEBERT, M.G.H.SS. VI, p. 400. «anno 1139, dejecta est vetustate Eihamensis ecclesia, et incepta est nova».

## INHOUD

L'odyssée de l'Agneau Mystique pendant la guerre  
de 1940, par le Chanoine G. VAN DEN GHEYN blz. 5

Historisch en archeologisch onderzoek van het portus  
Eename, door A. L. J. VANDE WALLE . blz. 37